

Parc éolien en mer du Calvados. Ce qui a changé, hommage au D-Day, le calendrier : on fait le point

<https://www.ouest-france.fr/normandie/courseulles-sur-mer-14470/parc-eolien-en-mer-du-calvados-ce-qui-a-change-hommage-au-d-day-le-calendrier-on-fait-le-point-f839eee8-0b78-11ee-9a4e-8d3defe17cca>

Une réunion publique était organisée à Courseulles-sur-Mer (Calvados), mercredi 14 juin 2023, au sujet du parc éolien en mer. Soixante personnes ont pu poser des questions ou émettre des avis, pas forcément convaincus par le projet.

Publié le 15/06/2023



La réunion publique sur le futur parc éolien de Courseulles mercredi soir a accueilli une soixantaine de personnes et les débats ont été animés, avec la chargée de projet Mathilde David et son collègue Hervé Monin. | OUEST-FRANCE

Le projet de parc éolien en mer du Calvados, au large de Courseulles-sur-Mer (Calvados), a été présenté aux habitants dès 2009. De nombreuses réunions publiques et enquêtes ont été réalisées et un cahier des charges a été constitué. Le projet, qui a depuis évolué, a été présenté par deux chargés de projet d'EDF, Mathilde David et Hervé Monin, lors d'une nouvelle réunion publique mercredi 14 juin 2023.

Les industriels français se désengagent

75 éoliennes étaient initialement évoquées. Le futur parc en comptera finalement 64, mais de plus forte puissance. Il disposera d'une capacité de 448 mégawatts. Quant aux fondations, elles ne seront plus constituées d'aluminium et de zinc, pour des raisons environnementales. Elles demeureront uniquement en béton.

Les partenaires financiers, eux, ont également changé : les industriels français Alstom et Areva ne font plus partie de l'aventure, au profit de l'Américain General Electric, de l'Allemand Siemens et d'un fonds de pension Canadien.

Des espèces menacées

34 espèces marines protégées, cinq espèces de mammifères et 54 espèces d'oiseaux seraient menacées par le projet. Un recours devant le Conseil d'État a été déposé et des études d'impact sur la biodiversité sont encore en cours.

Hommage au D-Day

Chaque éolienne portera le nom d'un bateau du Débarquement. Pour cela, le dernier survivant des commandos Kieffer, Léon Gautier, Mme Kieffer, l'Office national des anciens combattants de Caen, le Mémorial, ou encore l'historien Jean Quellien ont été concertés.

Mais cela ne convainc pas. Le président local des Anciens combattants, Davy Rocher, regrette que l'association n'ait pas été concertée « alors que le projet est à Courseulles ».

Une taxe reversée aux communes

La taxe, inscrite à la loi de finances 2022 et inscrite dans le Code général des impôts, est calculée sur plusieurs critères : la distance de la première éolienne ou le nombre d'habitants, pour atteindre environ 18 000 € par KW installé. Cette taxe sera versée à 50 % aux communes situées à moins de 12 miles (19,3 km) du parc, 35 % aux comités des pêches, 10 % à l'Office français de la biodiversité et 5 % à la Société nationale de sauvetage en mer.

Un coût de deux milliards d'euros

Les 64 éoliennes seront installées sur des monopieux, à 10 km au large de Courseulles. Elles seront espacées d'un kilomètre l'une de l'autre, sur une superficie de 45,3 km². Coût global de l'opération : deux milliards d'euros, y compris le démantèlement futur, d'ici 25 ans. Il devrait générer plus de 1 000 emplois régionaux.

Les 448 MW alimenteront 630 000 personnes, hors entreprises, soit 90 % des habitants du département. Le poste électrique a été installé le 28 mars 2023. « Les pieux, de 8 m de diamètre sur 20 m de profondeur, ne seront plus posés par battage mais par forage vibro-fonçage, pour une réduction acoustique », détaille Hervé Monin.

Mise en service espérée fin 2025

L'installation des fondations durera douze mois, à partir de fin 2023. Puis, fin 2024, les câbles inter-éoliens seront à leur tour installés. L'opération prendra six mois.

Les éoliennes, elles, seront intégrées au paysage au printemps 2025. La mise en service du parc est espérée la fin d'année 2025.